

Distinctions de la Renaissance Française

Les demandes, sur lesquelles devra impérativement figurer le N° de la carte Fédérale, doivent être déposées en même temps que celles pour les médailles fédérales.

Elles doivent parvenir à l'Union des Aviculteurs de la Moselle par l'intermédiaire des Présidents de Groupement pour le 1^{er} Mai, dernier délai. La commission se réunissant la première quinzaine de Mai, aucune demande tardive ne sera prise en considération.

Pour la Renaissance Française, l'Extrait du casier judiciaire sera demandé après avis favorable de la commission.

Les demandes ne peuvent être prises en compte que sous les conditions suivantes :

Médaille de bronze : 5 ans après l'obtention du coq d'or

Médaille d'Argent : 5 ans après la médaille de bronze

Médaille d'Or : 5 ans après la médaille d'Argent